Nouvelles du réseau

LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU EUROPÉEN DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

N°116 | JAN - FEV | 2006

Editorial

Donner à l'ex-détenu une seconde chance

A quoi sert la justice pénale? A réprimer, certes, mais encore? Les fonctions inhérentes à l'emprisonnement d'un individu sont de marquer, de manière ultime et proportionnée, la désapprobation de la société à l'égard d'une action jugée criminelle, de favoriser la réparation - tant que faire se peut - des dommages occasionnés aux victimes, et de réduire les risques de récidive en donnant aux condamnés les outils de leur réinsertion.

Sur ce plan, malheureusement, on ne peut que constater que la prison est un terreau où se développent les germes de la délinquance. Non seulement parce qu'elle est un lieu où s'amplifient les phénomènes d'exclusion déjà en œuvre (pauvreté, faible niveau d'éducation, usage de drogues, problèmes de santé mentale, etc.), mais aussi parce qu'elle peut mener au chômage chronique, au sans-abrisme et à la perte des liens familiaux.

En ce sens, la prison est génératrice d'exclusion plutôt que d'inclusion. Elle ne rencontre pas les besoins de la société en matière de sécurité, ni ne donne à l'ex-détenu une seconde chance. Sans argent, sans emploi et sans perspectives d'avenir, l'ex-détenu peut replonger dans un comportement criminel.

Comme le rappelle le Conseil de l'Europe, *«toute personne privée de liberté doit être traitée avec respect et dignité»*. Outre des conditions de détention dignes de ce siècle, cela devrait inclure une réelle possibilité pour les détenus de bénéficier de formations et de conseils judicieux pour les préparer concrètement à leur retour au sein de la collectivité. Une société qui a banni depuis des lustres la «loi du talion» se grandirait en prenant à bras le corps la question de la réinsertion de ses prisonniers.

V. Forest

QUEL AVENIR POUR LES EX-DETENUS?

SOMMAIRE

Prison et Exclusion

- Lieu de resocialisation ou d'exclusion? 2
- Combien de prisonniers au sein de l'UE... 2
- Mots de détenus et d'anciens détenus 3
- Des conditions de détention déplorables..... 4
- Femmes et minorités ethniques, doublement marginalisées 4
- Comment soutenir les (ex-)détenus : études de cas 5
- Enfants de prisonniers 5
- *"Tous les ex-détenus traînent leur casier judiciaire"* 6
- Portrait du Forum européen pour l'emploi des (ex-)détenus 6

Nouvelles d'Autriche

- Lutter contre les mythes socio-économiques... 7
- Projets intéressants..... 7
- Entretien avec Karin Heitzmann, une chercheuse autrichienne sur la pauvreté 8

La prison, lieu de resocialisation ou d'exclusion?

L'exclusion sociale des (ex-)détenus est un phénomène multidimensionnel. Seule une farouche volonté politique pourrait rendre à la prison sa fonction de réinsertion.

Avant d'avoir affaire à la justice pénale et d'entrer en contact avec le système carcéral, bon nombre de prisonniers ont un passé marqué par l'exclusion sociale: faible niveau d'éducation, chômage, problèmes de santé, dépendance aux stupéfiants, etc. L'incarcération n'arrange rien: les problèmes s'enchaînent, inexorablement liés, ajoutant à la peine à effectuer la quasi certitude de sortir encore plus exclus qu'auparavant.

Pourtant, des pistes existent et sont expérimentées ça et là (voir page 5), pour aider les (ex-)détenus à se réinsérer dans une société qui les montre du doigt. A l'heure où le thème de l'insécurité est exploité à des fins électorales, encore faut-il qu'une réelle volonté politique de s'attaquer à cette question se fasse jour en Europe, pour rendre à la prison sa fonction de resocialisation.

Rares sont les employeurs qui engagent du personnel passé par la «case prison»

Education

Plus la détention est longue, plus un prisonnier peut voir son niveau d'éducation s'éroder ou devenir inadapté au marché de l'emploi. En outre, lorsque la prison offre des formations manifestement inadaptées aux besoins du détenu (par exemple quand elles visent essentiellement à «l'occuper»), cela peut renforcer la vision déjà très négative que le détenu pouvait avoir de «l'école» et de l'apprentissage. De fait, beaucoup de détenus ont connu un parcours scolaire chaotique, les laissant avec un faible niveau de qualification, voire illettrés.

Toutefois, la prison peut être aussi l'occasion pour certains de voir leurs besoins évalués et de suivre une formation dont ils n'ont pas pu bénéficier à l'extérieur; une formation qui peut leur donner les outils d'une future réinsertion professionnelle et sociale, et une meilleure estime d'eux-mêmes. Une étude canadienne datant d'une dizaine d'années (1) indiquait que la participation à des formations de base pouvait contribuer à réduire le taux de récidive d'environ 12%. Une donnée à prendre avec des pincettes… Une étude plus récente (2) souligne qu'au sein d'un groupe d'ex-détenus peu qualifiés, ceux qui n'ont pas suivi de formations lors de leur détention ont trois fois plus de risques d'être à nouveau emprisonnés que ceux qui y ont pris part.

Emploi

Au Royaume-Uni, on estime que deux tiers des prisonniers étaient au chômage lors de leur incarcération, et que trois quarts sortent de prison sans perspective directe de décrocher un emploi (3).

Pour ceux qui avaient un emploi, l'incarcération est évidemment synonyme de la perte de cet emploi et du revenu qui l'accompagnait. Il est rare qu'une aide soit prévue pour les aider à le conserver pendant la période de détention, qui peut pourtant être très courte. De toute manière, rares sont les employeurs qui désirent réembaucher du personnel passé par la «case prison».

Pour les personnes les plus éloignées du marché du travail avant leur détention, les petits boulots mal payés (nettoyage, cuisine, manutention, blanchisserie) qu'offre la prison peuvent donner à penser que travailler légalement est inutile et ne rapporte rien; d'autant plus que ces «boulots» sont souvent déconnectés de la réalité du travail en-dehors du système carcéral.

Mais le pire n'est pas sûr… Le travail en prison peut permettre à certains détenus de gagner en expérience et d'entrer en contact, avec l'aide d'un personnel qualifié, avec des employeurs prêts à les embaucher dès leur sortie. Un important travail est encore à faire pour convaincre et encourager les employeurs potentiels à voir les ex-détenus comme des travailleurs fiables. Attention toutefois aux employeurs véreux qui engagent au noir des ex-détenus à un niveau salarial très bas, sachant pertinemment qu'un passé criminel leur rend difficile l'accès à un emploi régulier! Pour certains anciens prisonniers, travailler comme indépendant peut s'avérer une solution plus rapide et pratique, mais ce n'est pas donné à tout le monde et peut déboucher sur des lendemains qui déchantent…

Les ex-détenus au chômage forment aujourd'hui, au sein de l'Union européenne, un groupe particulièrement vulnérable et dont le nombre, estimé à plusieurs millions par l'EOEF (voir page 6), ne cesse de grandir. Ces dernières années, le recours plus fréquent à l'emprisonnement, en particulier à la détention provisoire ou préventive, a exacerbé le phénomène.

Combien de prisonniers?

Vous trouverez ci-dessous les derniers chiffres en date du nombre de prisonniers dans l'UE; ils proviennent du Centre International d'Etudes Pénitentiaires, Kings College London - http://www.prisonstudies.org/, et sont présentés en chiffres absolus et en proportion de la population totale (pour 100.000 personnes):

Allemagne:	79.329	(97)
Autriche:	8.700	(107)
Belgique:	9.245	(90)
Chypre :	355	(41)
République tchèque :	19.506	(190)
Danemark:	3.788	(71)
Espagne :	60.896	(155)
Estonie:	4.571	(317)
Finlande:	3.719	(73)
France:	55.028	(91)
Grèce:	8.760	(83)
Hongrie:	16.543	(164)
Irlande:	3.417	(92)
Italie:	56.530	(98)
Malte:	278	(71)
Lettonie :	7.796	(325)
Lituanie:	8.063	(218)
Luxembourg:	655	(153)
Pays-Bas :	20.000	(127)
Pologne:	79.807	(206)
Portugal:	13.163	(122)
Slovaquie:	8.891	(165)
Slovénie:	1.129	(57)
Suède :	7.332	(82)
Royaume-Uni :	84.918	(145)

La Pologne et les Pays Baltes ont les taux les plus élevés de populations carcérales: plus de 200 prisonniers pour 100.000 personnes

Logement

Tout comme l'emploi, le logement peut être perdu ou, plus grave, les loyers peuvent être encore dûs si le propriétaire n'a pas été prévenu de l'incarcération. C'est la spirale de l'endettement car les arriérés à payer s'accumulent même si le détenu n'habite plus le logement. Le non paiement peut entraîner l'éviction de la personne, non seulement du logement précédemment occupé, mais aussi des listes d'attente en vue d'obtenir un logement social. Dans le pire des cas, il peut arriver que le propriétaire, n'ayant plus aucune nouvelle de son locataire, reprenne possession du logement et se débarrasse des affaires du détenu. C'est ainsi que certains ex-détenus ne parviennent plus à mettre la main sur des documents (pièces d'identité, certificats et diplômes) qui leur permettraient d'obtenir un travail, des allocations ou un logement social.

Une fois libérés, bon nombre de détenus se retrouvent ainsi à la rue ou dans des centres d'hébergement temporaire pour sans-abri. Et le chômage rend encore plus difficile la recherche d'un logement stable; sans compter que des propriétaires ne veulent pas louer leur bien à un ex-détenu ou exigent une garantie locative impayable. Le logement social s'avère donc l'option la plus évidente, même si de nombreux obstacles se mettent en travers du chemin, tels que le manque de logements sociaux ou l'absence de volonté politique locale de réinsérer les ex-détenus.

C'est pourquoi il conviendrait de s'assurer, si possible dès l'incarcération, que le détenu pourra se loger décemment à sa sortie de prison. Des conseils et un soutien spécifique devraient être apportés au sein même de l'établissement pénitentiaire.

Une fois libérés, bon nombre de détenus se retrouvent à la rue

Santé

Il ne faut pas se voiler la face: la drogue est omniprésente dans les prisons. Même si un détenu n'en consommait pas avant, il peut en devenir rapidement dépendant. Une dépendance qu'il peut conserver à sa sortie si aucun traitement ne lui est proposé en prison. En outre, de nombreux détenus ont - ou développent - des problèmes de santé mentale, d'autant plus graves s'ils sont combinés à l'abus d'alcool et à l'usage de stupéfiants. L'inactivité peut exarcerber ces problèmes et plonger des prisonniers dans un brouillard épais, les rendant incapables de penser et d'agir par eux-mêmes. La prison est pourtant, pour certains d'entre eux, la première occasion d'être diagnostiqué, ce qui leur permet de mettre des mots sur leur mal-être et leur ouvre la perspective d'un traitement qui peut leur rendre la vie «plus supportable».

Ressources

Faire en sorte que les ex-détenus aient un revenu suffisant pour vivre dans la dignité est un préalable à leur réinsertion. Or, les dettes contractées avant l'incarcération peuvent s'alourdir au cours de celle-ci: loyers impayés, perte des allocations sociales, coûts liés à la détention, etc.

La prison pourrait davantage aider le détenu à sortir de cette spirale de l'endettement, grâce à des services de conseil et au travail qu'elle peut fournir, pour autant que celui-ci soit de qualité et décemment rémunéré.

Famille

L'emprisonnement peut être fatal à un couple et aux liens que le détenu entretenait avec ses enfants (voir marge p.5). Il peut entraîner de nombreux problèmes affectifs, financiers et de santé pour les membres de la famille. Dans d'autres cas, l'éloignement d'un membre violent de la famille - par exemple en cas de violences conjugales - peut être l'occasion pour le partenaire et ses proches de «souffler» et de repartir sur de nouvelles bases.

Néanmoins, lorsqu'ils sont présents à la sortie de prison, la famille et les amis constituent souvent, pour l'ex-détenu, la principale voie vers la réinsertion, en pourvoyant les moyens de subsistance immédiats, un toit et de l'affection. Pour ceux qui n'ont pas cette chance, «sortir de taule» peut mener à une voie de garage ou, pire, à la récidive et finalement à la «case départ»: la prison.

Vincent Forest

(1) Correctional Services of Canada, Can Educating Adult Offenders Counteract Recidivism? Research Report 22, 1992. Voir: http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r22/r22e_e.shtml

(2) D Clark, Effective Regimes Measurement Research, Home Office (Prison Service internal management paper – unpublished), 2001. Voir: http://www.homeoffice.gov.uk

(3) Reducing re-offending by ex-prisoners, 2002 Report by the UK Social Exclusion Unit. Voir: http://www.socialexclusion.gov.uk

DERRIÈRE LES BARREAUX…

«Je l'ai envisagé: suivre un cours, obtenir une qualification. Mais le salaire est meilleur si je m'occupe de nettoyage. Donc, il n'y a pas vraiment de choix.»

«Le défi, c'est de trouver un emploi. J'ai besoin de quelque chose qui m'empêche de rester à ne rien faire, toute la journée… et qui me rapporte de l'argent en plus.»

«Quand je sortirai, les premières semaines, je vais essayer de trouver un emploi, mais avec un casier judiciaire, si vous êtes honnête et que vous dites 'oui', j'ai un casier, alors je devrai prendre la porte.»

«J'ai perdu ma maison quand je suis arrivé ici. Comment pourrais-je envisager de recommencer ma vie, alors que je n'ai nulle part où aller?»

… ET DE L'AUTRE CÔTÉ DU MUR

«Quand je suis sorti, j'ai fait la même chose qu'avant. On finit par s'habituer à la prison, à ce type de vie.»

«Depuis ma sortie, ma situation est pire qu'avant: encore plus de dettes, et tous mes meubles qui se sont fait la malle, aucune maison où aller. Je ne sais même pas où je pourrai dormir dans trois jours.»

«Le problème, c'était pas seulement mon casier judiciaire, c'était le fait que j'avais été accro à la drogue pendant de nombreuses années. Y a juste que je n'étais pas 'employable'. Ma famille ne me faisait plus confiance. Alors, comment voulez-vous qu'un patron me fasse confiance?»

«J'ai été sans emploi pendant un long moment à cause de mon problème. Maintenant que je travaille, j'ai l'impression que je peux donner plus à mon emploi et je suis heureux qu'on me fasse confiance.»

Sources: Reducing re-offending by ex-prisoners, Rapport 2002 de l'Unité britannique contre l'exclusion sociale; Including prisoners and ex-offenders in employment and society, Rapport d'une conférence Integra, Dublin, 1999.

Doublement marginalisées…

Les **femmes incarcérées** représentent une minorité de la population en prison et elles sont souvent condamnées à des peines plus courtes, en moyenne, que leurs homologues masculins. Toutefois, leur nombre ne cesse de croître dans les prisons des Etats membres.

La plupart d'entre elles ont un bagage éducatif et une expérience du monde du travail très limités, d'où leur difficulté de se réinsérer dans la société si une offre éducative adéquate n'est pas accessible lors de leur détention. Souvent seules, elles risquent en outre de perdre leurs droits parentaux si la famille ne peut prendre le relais. En l'absence de conseils juridiques en prison, beaucoup ne savent pas comment faire pour les récupérer.

Les personnes issues de minorités ethniques sont systématiquement surreprésentées au sein des prisons par rapport à l'ensemble de la population (deux à trois fois plus au Royaume-Uni). Dans ce même pays, il est établi que ces personnes sont, en moyenne, condamnées à des peines plus lourdes que le reste de la population(*).

Par ailleurs, la discrimination, le racisme et la xénophobie sont parfois criants au sein même des prisons, de la part du personnel pénitentiaire comme des autres prisonniers, et cela peut se traduire par des attaques verbales ou physiques…

V.F.

(*) Reducing re-offending by ex-prisoners, 2002 Report by the UK Social Exclusion Unit

Des conditions de détention déplorables…

Les conditions de vie dans certaines prisons sont «incompatibles» avec la dignité humaine. Inacceptable.

Payer sa dette envers la société est une chose, mais peut-on décemment accepter que les conditions de détention, dans certaines prisons en Europe, soient *«incompatibles avec le respect de la dignité de la personne humaine»*, comme le souligne un rapport du Conseil de l'Europe (1)?

Alors que la privation de liberté est censée provoquer l'amendement du détenu avant sa réinsertion sociale, on s'aperçoit que la prison peut fabriquer de la délinquance et entraîner la récidive par le type d'existence qu'elle fait subir aux détenus. La prison est souvent un lieu où s'organise toute une série de trafics, et où la violence et la drogue règnent en maître. Elle est aussi un lieu d'exclusion sociale, où se retrouvent ceux qui étaient déjà exclus de la société.

Une justice opaque

En France, il y a moins de 3% de détenus pour escroquerie, abus de confiance ou de biens sociaux. La grande majorité sont des délinquants condamnés pour vols, trafic de stupéfiants, violences, infractions à la législation sur les étrangers… Une délinquance qui s'enracine souvent dans la misère et l'absence de droits.

Le fonctionnement de la justice pénale renforce lui-même l'exclusion. Face à une justice opaque qui utilise un jargon désarçonnant, les accusés sont démunis, pris au piège de leur parole souvent maladroite. Et lorsque leur avocat s'exprime à leur place, ils se sentent dépossédés de leur propre procès par le dialogue (incompréhensible) qui s'installe entre leur défenseur et le juge. En renforçant l'exclusion des exclus, la justice peut donner l'illusion de concourir à répondre au sentiment d'insécurité, mais elle n'apporte pas de réponse aux maux qui, au sein des institutions pénitentiaires, maintiennent le détenu dans des conditions exécrables, le poussant souvent à la récidive une fois libéré.

Surpopulation endémique

Dans toute l'Union européenne, la surpopulation des prisons est un phénomène endémique. L'Observatoire international des prisons (OIP), dans son rapport 2005 (2), pousse un cri d'alarme concernant la dégradation des conditions de vie dans les prisons: promiscuité, hygiène déplorable, vétusté des bâtiments. *«Des conditions de vie indignes de ce siècle»*, souligne l'OIP.

Le Conseil de l'Europe cite également les mauvais traitements, l'inadéquation des structures pénitentiaires, la difficulté d'accéder à un avocat ou à un médecin lors de la détention provisoire. *«La détention provisoire devrait être exceptionnelle (…). Il conviendrait de promouvoir le contrôle judiciaire et les peines alternatives à l'incarcération pour le traitement des courtes peines (…). Parmi les peines alternatives existant à l'heure actuelle, on peut citer le sursis avec mise à l'épreuve, le travail d'intérêt général, la semi-liberté ou le bracelet électronique»*, souligne le rapport du Conseil de l'Europe, ajoutant qu'il faudrait *«favoriser l'accès dans les prisons des associations et des organisations susceptibles d'assurer auprès des détenus une mission éducative et de formation à une activité professionnelle»*.

Une priorité?

La question des prisons et des prisonniers ne reçoit pas - à l'évidence -l'attention qu'elle mérite, notamment dans le cadre des Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale. Elle n'est même pas mentionnée dans le dernier Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale, publié en janvier 2005.

En France, selon l'OIP, l'offre de travail se serait réduite de près de 30% au cours des cinq dernières années et le taux de formation n'aurait jamais été aussi faible depuis dix ans. Or, c'est en investissant socialement dans leurs prisons que les Etats membres favoriseront la réinsertion des ex-détenus et, par là, limiteront la récidive.

V.F.

(1) Situation des prisons et des maisons d'arrêt en Europe, Conseil de l'Europe, Doc. 10097, février 2004. Voir: http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/doc04/FDOC10097.htm

(2) OIP, Rapport 2005: Les conditions de détention en France: http://www.oip.org/publications/rapport2005_presentation.htm

Comment accompagner les (ex-)détenus: études de cas

Autriche: formation et accompagnement des anciens détenus

Un projet EQUAL mené en Autriche propose aux anciens détenus une formation combinée à un accompagnement. Telfi (Tele-learning for imprisoned people ou téléapprentissage pour personnes emprisonnées) est un projet mené dans six prisons, même si l'intention est de l'offrir ailleurs. Le projet Telfi dispense des formations en technologie de l'information, en langue allemande (comme langue étrangère) et en anglais. Le travail du bois, du métal, ainsi que des cours d'alphabétisation et de calcul sont autant d'autres domaines prévus.

La technologie «e-learning» fait partie intégrante des cours. Les apprenants peuvent ainsi travailler à leur propre rythme, ce qui permet d'impliquer des personnes que les méthodes traditionnelles d'apprentissage rebutent. Les cours sont dispensés dans de petits groupes de six personnes avec l'aide de documents de référence, d'un formateur qui se rend dans la prison une fois par semaine et du personnel carcéral qui a reçu une formation de «tuteurs en e-learning».

Pour de plus amples informations sur Telfi, http://www.telfi.at/index_eng.html

Source: EOEF European Crime and Employment briefing, août 2005, disponible à l'adresse: http://www.eoef.org/

Italie: théâtre pour jeunes détenus

Quand le «Teatro Kismet» a commencé à créer des espaces dramatiques dans les prisons de la région de Bari, les jeunes détenus appartenaient équitablement à trois groupes: de jeunes délinquants italiens, des délinquants d'Afrique du Nord et des «boat people» albanais, dont la plupart étaient des réfugiés plutôt que des criminels. La culture dominante dans les prisons était clairement raciste; les jeunes Italiens n'ayant de cesse de demander un transfert vers des prisons adultes surchargées de criminels italiens endurcis.

Kismet estimait que leur travail pouvait apporter une contribution constructive à l'effort de tolérance et de compréhension entre ces groupes. Aujourd'hui, il fait la tournée de quatre prisons (dont une pour femmes), où le théâtre présente les spectacles créés avec des détenus et joués en partie par des détenus. Environ 15 spectacles tournent, pour un public maximal de 60 spectateurs; les écoles locales et les organisations ecclésiastiques étant également invitées.

La ville de Bari considère presque ce travail comme une institution culturelle établie. La compagnie théâtrale veut également faire la promotion des œuvres d'écrivains en prison.

Teatro Kismet: http://www.teatrokismet.org/

Pays-Bas : l'institut pénitentiaire de Norgerhaven

Norgerhaven est une prison fermée, qui compte jusqu'à 250 prisonniers et fonctionne comme «communauté ouverte», les prisonniers disposant d'une totale liberté de mouvement entre 7h30 et 21h30. Les prisonniers sont responsables du respect de leur propre programme (arriver à l'heure au travail ou assister à des formations).

La prison mène également un projet «Choisir le travail» (Opt for Work) censé garantir pour les détenus une réhabilitation réussie après leur séjour en prison. Un programme est conclu entre le prisonnier et son coach, qui combine formation, enseignement, conseil et aide sociale. Dans le cadre de ce programme, les prisonniers peuvent acquérir des qualifications professionnelles dans des domaines comme la restauration. En cas de succès, le coach et l'agent de liberté conditionnelle essayent de trouver un emploi pour le prisonnier à sa sortie.

Source: 'Reducing re-offending by ex-prisoners', Rappor 2002 de l'Unité britannique contre l'exclusion sociale

Royaume-Uni: Revolving Doors Agency – Un programme de «relais»

La Revolving Doors Agency a mis en place un programme dont le but est d'accompagner les détenus souffrant de problèmes de santé mentale et d'améliorer les liens avec les services communautaires dont le détenu aura besoin à sa sortie de prison. Le programme est opérationnel dans quatre prisons; il est principalement destiné aux prisonniers en détention préventive ou ceux détenus pour de courtes peines. Le public cible est les prisonniers qui ne bénéficieront pas des services traditionnels en matière de santé ou de logement ni des services sociaux. Des «relais» rencontrent les bénéficiaires en prison dans le but de mettre en place un plan coordonné en vue de leur libération et de maintenir le lien une fois le détenu relâché. L'agence dispense également des sessions de formation afin d'aider le personnel pénitentiaire à identifier et à signaler les prisonniers souffrant de problèmes de santé mentale.

Plus d'informations: http://www.revolving-doors.co.uk/link_worker.asp

ENFANTS DE PRISONNIERS

Au sein de l'Union européenne, des centaines de milliers d'enfants se retrouvent chaque année, du jour au lendemain, brutalement séparés d'un parent lors de l'incarcération. Ils n'ont commis aucun délit et sont pourtant traumatisés par l'emprisonnement de leur père ou de leur mère. Or, le maintien d'un lien familial est indispensable à leur équilibre, autant qu'à la réinsertion du détenu. Si le lien est rompu pendant une longue période, l'enfant prend l'habitude d'être encadré par d'autres adultes et peut refuser de voir le détenu. Ce dernier se retrouve alors doublement exclu: par la société et par ses enfants.

La «détention héréditaire» n'est pas un mythe: on estime, en France, que 30% des enfants de détenus se retrouveront un jour en prison. Pour briser ce cycle infernal, le maintien du lien est nécessaire, mais pas suffisant. Il convient d'aider les familles à faire face, notamment pour éviter décrochage scolaire et perte brutale de ressources.

Le taux de pauvreté des familles de détenus peut en effet augmenter rapidement car les frais d'avocat, les frais dûs à la détention et les coûts des visites s'ajoutent à la perte du revenu de la personne en détention. Les restrictions financières portent en premier lieu sur les soins de santé et les dépenses pour les enfants. Et si le parent seul ne s'en sort pas et que la famille ne peut prendre la relève, les enfants sont souvent placés en foyer ou en famille d'accueil.

V.F.

Mike Stewart,
Directeur du «Centre for Economic & Social Inclusion»

Portrait du EOEF

Le Forum européen pour l'emploi des délinquants (European Offender Employment Forum) existe depuis plus de 20 ans sous diverses formes. Ses membres s'occupent des questions liées à l'emploi des délinquants dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Leur objectif est de contribuer à la diminution du nombre de délits par la promotion de la (ré-)insertion sociale des délinquants via l'emploi et la formation.

Dans la poursuite de sa mission, le EOEF:

- Identifie, échange et fait connaître le meilleures pratiques;
- Influence les décideurs politiques aux échelons national et européen, dans le but d'améliorer l'offre et la qualité des emplois et des services de formation pour les délinquants;
- Offre un service d'information à l'intention de ses membres partout en Europe;
- Promeut et facilite les partenariats transnationaux entre les organisations qui offrent des services d'emploi et de formation.

Le Forum est ouvert aux organisations publiques et privées, ainsi qu'aux ONG. La réinsertion professionnelle des anciens détenus n'est possible que si se mettent en place des partenariats efficaces entre les agences du système judiciaire et pénal, les employeurs et les ONG chargées de fournir les services.

De plus amples informations à l'adresse:
http://www.eoef.org

«Tous les ex-détenus traînent leur casier judiciaire»

Entretien avec Mike Stewart, Directeur du «Centre for Economic & Social Inclusion», au nom du Forum européen pour l'emploi des délinquants (EOEF).

EAPN: Quels sont les principaux obstacles que rencontrent les ex-détenus quand ils veulent réintégrer la société, et plus précisément le marché du travail?

Mike Stewart: *Le problème commence souvent dès la prime enfance. De nombreux délinquants souffrent d'un manque d'estime; ils ont fait ensuite l'expérience de nombreux échecs scolaires, ont peu de qualifications et une carrière professionnelle très limitée. Qui plus est, ils sont victimes de discrimination car ils traînent leur casier judiciaire. Les femmes et les personnes issues de minorités ethniques souffrent souvent d'une double discrimination.*
Une fois condamné pour un crime, le délinquant tombe dans un cercle vicieux qui lui fait enchaîner les délits et sombrer dans la pauvreté et l'exclusion. Avec le temps, il devient de plus en plus difficile de convaincre les employeurs de l'intérêt de l'engager. Et une fois le délinquant pris dans l'engrenage, l'exclusion s'aggrave.

Existe-t-il des groupes davantage marginalisés que d'autres?
Ce qui me frappe le plus, c'est que dans tous les pays, les minorités ethniques sont surreprésentées dans la population carcérale. Ceux qui récidivent courent plus de risques de devenir sans-abri ou de souffrir de problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. La proportion de femmes emprisonnées reste relativement basse, mais les chiffres ont nettement augmenté ces dernières années.

Quel type de projets de réhabilitation EOEF soutient-il au niveau européen?
Il existe, dans l'UE, différents types de projets d'emploi pour délinquants. Si certains sont menés sur une grande échelle et sont gérés par les prisons ou les services de libération sur parole, la plupart restent d'ampleur modeste et sont mis en place, puis administrés par des ONG. De manière générale, les projets bénéficiant du meilleur financement se situent dans le Nord de l'Europe, tandis que les organisations présentes dans le Sud et les nouveaux Etats membres éprouvent les plus grandes difficultés pour trouver des financements opérationnels.
Deux exemples illustrent la grande variété des projets d'emploi pour délinquants. Au Royaume-Uni, «PrisonPlus 2» est le principal projet financé par le FSE en Europe. D'ici à décembre 2006, le projet aura aidé un total de 48.000 prisonniers dans 39 établissements pénitentiaires. PATIM est une agence espagnole d'aide aux toxicomanes, qui met sur pied des entreprises sociales dans le but de donner un emploi aux toxicomanes en traitement tout en contribuant à l'économie locale.

Quel est le «coût» d'une «non-réinsertion» dans la société?
Les conséquences sont graves pour les personnes concernées, pour la communauté locale et pour l'Etat. Pour les personnes, les enjeux sont immenses. Faute de retrouver un emploi, ils font face à un avenir sombre avec de nombreuses années passées en prison, avant d'en passer d'autres dans la rue, puis d'être confrontés à des problèmes de toxicomanie et de santé mentale.
Pour les communautés, une criminalité persistante aura un effet d'affaiblissement; dans les zones à forte criminalité, elle peut menacer durablement le tissu social et la cohésion locale. Pour les Etats, les personnes en situation d'exclusion risquent davantage de poser des actes délictueux, ce qui coûte cher à l'Etat, tant en réparation des dégâts commis qu'en frais de sanction. Dans certaines communautés, la criminalité constitue une menace majeure contre l'ordre social et la cohésion.

Comment analyseriez-vous le rôle des PAN en la matière?
Les PAN pourraient jouer un rôle très important. Malheureusement, la plupart des PAN ignorent l'aspect de lutte contre l'exclusion sociale des délinquants. Malgré tout, la donne a légèrement changé et on reconnaît maintenant que si tous les groupes d'exclus ne sont pas constitués d'(ex-)prisonniers, ceux-ci figurent en nombre dans les autres groupes prioritaires, comme les minorités ethniques, les femmes, les personnes peu qualifiées et les chômeurs de longue durée, par exemple.

Dans un monde idéal, les (ex-)détenus seraient repris dans les programmes généraux s'attaquant aux problèmes de ces autres groupes. La réalité est toute différente et les ex-détenus sont souvent exclus des services en raison de leur passé et doivent, dès lors, recourir à des services conçus spécifiquement pour eux. Les PAN de certains Etats membres ont une vision plus large et les autres devraient suivre.

Entretien: V. Forest

Lutter contre les mythes socio-économiques

En Autriche, le développement de projets de société alternatifs est lourdement entravé par une solide croyance en divers mythes socio-économiques. La Conférence sur la pauvreté (EAPN Autriche) s'est donc fixé pour objectif de détricoter ces mythes et d'ouvrir la voie au changement.

«Nous ne pouvons plus nous permettre ce genre de choses»

L'aggravation des problèmes sociaux est souvent justifiée en brandissant l'argument du nécessaire équilibre budgétaire de l'Etat. Il semble inéluctable que, dans l'un des pays les plus riches du monde, les mesures de lutte contre la pauvreté doivent nécessairement consentir à des économies. Toutefois, dans le même temps, taxes et impôts connaissent également une réduction, abaissant par la même occasion les moyens qui pourraient être utilisés pour une redistribution des richesses. Force est donc de constater que l'agencement du système fiscal et les priorités fixées en matière de dépenses de l'Etat ne sont pas soumis à une évolution naturelle, mais bel et bien à la volonté des décideurs politiques. Un autre argument mythique traditionnellement avancé pour justifier la perte d'avantages sociaux est l'évolution de la démographie. Le vieillissement de la société entraîne dans son sillage tant de problèmes si graves, dit-on, que le démantèlement des systèmes d'allocations de chômage, de maladie et de retraite serait inévitable.

Si l'on regarde à deux fois les faits en présence, l'on s'aperçoit toutefois qu'il n'existe pas de prévisions fiables sur le long terme. Qui plus est, nos décideurs omettent également de dire que d'importantes variables relatives à l'évolution démographique peuvent être infléchies par des mécanismes politiques dans un sens ou dans l'autre. Les grands gagnants de l'actuelle «panique démographique» sont les employeurs, les assureurs, les institutions financières et les responsables politiques, qui mettent en avant une vision bien funeste de l'avenir pour détourner notre regard de leurs échecs actuels.

«Ce qui est social, c'est ce qui crée de l'emploi!»

Plus de croissance économique crée plus d'emploi et plus d'emploi crée plus de sécurité sociale, voici encore un autre mythe déjà répandu à la fin du 18ème siècle. Ce que l'on oublie de dire ici, c'est que même les entreprises qui font des bénéfices licencient, c'est que l'emploi est injustement réparti et que de plus en plus de personnes doivent travailler dans des conditions sans cesse moins bonnes. Dans le même temps, le travail est réduit à un simple gagne-pain, tandis que les activités bénévoles d'entraide et les bienfaits de la nature elle-même sont totalement occultés.

Enfin, les alternatives qui vantent les mérites d'une redistribution et d'une réévaluation de la notion de travail (telles que les modèles de salaire minimum, de réduction du temps de travail, de meilleur accompagnement des enfants) sont jugées quantités négligeables et qualifiées d'irréalisables.

«Qui veut gagner, peut gagner!»

Les résultats actuels des recherches sur la pauvreté permettent de démonter le mythe qui consiste à dire que tous ceux qui «en veulent vraiment» ont les mêmes chances de succès. En Autriche, la condition sociale de tout individu est un élément essentiel et déterminant de son parcours futur. Ainsi, le revenu d'une famille sera déterminant pour la formation de ses membres. Les enfants aisés deviendront des parents aisés et les enfants pauvres deviendront des parents pauvres.

Afin que l'avenir de tout un chacun ne dépende pas de ses origines sociales, la Conférence autrichienne sur la pauvreté (EAPN Autriche) demande que les parcours de formations ne soient pas fondés sur les classes sociales mais sur la promotion de l'individu, sur plus de soutien dès l'école et sur des cours de formation sans barrières à l'entrée.

Mettre les alternatives sociales en avant

Si les mythes économiques peuvent être démontés, la voie sera enfin libre pour les alternatives sociales. Avec sa «garantie minimum ABC» (A pour le revenu minimum d'insertion, B pour l'accès garanti aux services sociaux et aux biens publics et C pour une politique de l'emploi misant sur la qualité), la Conférence sur la pauvreté a condensé les principaux éléments d'une lutte efficace contre la pauvreté et tient à insister sur le fait que les alternatives sociales sont possibles.

Michaela Moser
Membre autrichienne du Comité exécutif d'EAPN

PROJETS INTÉRESSANTS

«Pas à pas» est un projet Equal dont le chef de file est NEUSTART, une organisation autrichienne qui s'occupe des problèmes liés à la criminalité et à ses conséquences. Le projet a pour but de donner aux anciens détenus de meilleures chances de se (ré)insérer sur le marché du travail. Les prisonniers ont, dans ce cadre, accès à des programmes pédagogiques spéciaux, afin d'améliorer leurs qualités psychosociales et d'accroître leurs compétences, auxquels s'ajoutent des formations professionnelles dispensées lors de leur séjour en prison. L'objectif général est de mieux les préparer pour la période critique qui suit leur libération et les aider à reprendre une vie de tous les jours «normale» et responsable.
Contact: klaus.priechenfried@neustart.at

L'égalité des salaires est encore un rêve pour de nombreuses femmes en Autriche. Le Réseau des centres de conseils autrichiens pour femmes et jeunes filles mène un projet Equal intitulé «KLARA» dont l'objectif est d'influencer l'opinion publique - ainsi que les employeurs et les institutions publiques - en vue d'une distribution plus juste des revenus entre les femmes et les hommes.
Contact: ep.klara@netzwerk-frauenberatung.at

Accès aux services financiers: Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, et plus précisément celles qui sont surendettées, ont généralement un accès limité aux services financiers, quand elles n'en sont pas simplement privées. La plupart des pays européens ne disposent d'aucun service financier approprié à leurs besoins et gérés d'une manière responsable. Un projet européen, coordonné par la Fédération des centres autrichiens de conseils en surendettement, a pour but de mettre en place de nouvelles stratégies afin d'aider les populations à bas revenus à mieux comprendre les conséquences d'un recours aux services financiers, ainsi que la meilleure manière de gérer leurs finances.
Contact: project@asb-gmbh.at

«Les chercheurs peuvent aider les ONG à se faire entendre»

Le Dr. Karin Heitzmann est assistante académique, enseignant et menant des recherches en politique économique et sociale à l'Université d'administration économique et des affaires, à Vienne. C'est une spécialiste du secteur associatif et de la pauvreté.

EAPN: Quels sont les principaux défis du moment? Et quelles seraient les stratégies/politiques les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe?

Dr. Karin Heitzmann: *Les principaux défis sociaux en Europe sont l'emploi (en particulier celui des travailleurs jeunes et âgés), les emplois mal payés (travailleurs pauvres), les inégalités croissantes dans la répartition des revenus dans de nombreux pays, les formes persistantes de pauvreté et d'exclusion sociale, et le faible niveau d'éducation de larges pans de la société. Les stratégies/politiques les plus efficaces à court terme sont d'investir dans l'éducation, de créer des emplois et d'assurer des allocations minimales pour tous les citoyens. A long terme, il est nécessaire de continuer à investir dans l'éducation, de réévaluer le concept d'emploi rémunéré (en élargissant le concept étroit «d'emploi» par l'intégration de nouvelles formes d'emploi) et de garantir une sécurité sociale de base ("Grundsicherung") pour tous les citoyens.*

Comment les chercheurs peuvent-ils contribuer à cette lutte?

En premier lieu, les chercheurs peuvent «produire» de la transparence. Les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale sont souvent occultés en terme de reconnaissance publique. Ensuite, les chercheurs peuvent analyser les instruments existants et proposer de nouvelles mesures efficaces.

Quel est le rôle des ONG? Comment chercheurs et ONG peuvent-ils coopérer?

Les ONG sont des prestataires de services importants pour les groupes défavorisés. Dans beaucoup de pays, elles représentent les premières instances vers lesquelles les personnes pauvres se tournent. Elles constituent aussi un groupe de pression pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion qui se battent publiquement pour leurs droits. Pourtant, dans de nombreux cas, les ONG militent pour les droits spécifiques de leurs «clients», à savoir pour un groupe spécifique au sein des personnes défavorisées. Il existe un danger que plusieurs groupes de personnes pauvres ou exclues ne soient pas couverts par le travail mené par les ONG (ou ne bénéficient pas d'allocations de l'Etat). La coopération entre chercheurs et ONG devrait être fondée sur la compréhension et l'ouverture mutuelles. Les chercheurs doivent être prêts à prendre le pouls des problèmes du monde réel mis en avant par les experts des ONG, tandis que les ONG ne doivent pas considérer l'analyse scientifique comme inutile et provenant d'une «tour d'ivoire». Mon expérience personnelle en Autriche, en tant que chercheuse, me fait dire qu'il est très précieux de pouvoir bénéficier des réflexions et de la connaissance qu'ont les experts associatifs, dont ceux d'EAPN Autriche. Ils connaissent les problèmes sociaux et les chercheurs peuvent les aider à se faire entendre, car ceux-ci sont en mesure de soutenir les expériences des ONG au travers de faits et de chiffres. De plus, il est important d'impliquer les personnes en situation de pauvreté dans les processus politiques car ce sont elles qui savent le mieux ce dont elles ont besoin.

Qu'attendez-vous de la Présidence autrichienne?

Je ne suis pas trop optimiste à propos de la Présidence autrichienne en termes d'améliorations dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Comme le passé l'a montré, c'est plutôt un Président de la Commission fort (tel que Jacques Delors dans les années 80 et 90), ainsi qu'un Parlement européen fort, qui peuvent développer la dimension sociale de l'Union, plutôt que les présidences à court terme de simples Etats membres.

Quelles sont vos attentes en tant que modératrice de la 5ème Rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté?

Je suis honorée d'avoir été invitée à présider la rencontre. Cela me donne la chance d'être près des personnes et des problèmes, et cela me permet de garder le contact avec le «monde réel» et les défis actuels exprimés par les pauvres eux-mêmes.

Entretien: M. Moser

Toute personne privée de liberté doit être traitée avec respect et dignité

N°116
Jan - Fév 2006

Imprimé en Français et en Anglais et disponible en d'autres langues sur www.eapn.org

Editeur responsable
F. Farrell

Responsable de publication
V. Forest

Rue du Congrès 37-41 bte2
B-1000 Bruxelles
tél. 32 2 230 44 55
fax 32 2 230 97 33
E-mail: team@eapn.skynet.be
Internet: http://www.eapn.org

Avec la contribution de
C. Flémal

Bureau de dépôt
1600 Sint Pieters Leeuw 1

Nouvelles du Réseau vise à alimenter le débat sur des thèmes spécifiques. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles d'EAPN. Si vous désirez commenter le contenu de ce numéro, envoyez un courriel à team@eapn.skynet.be

Avec le soutien
de la Commission européenne

Rendez-nous visite au
WWW.eapn.org